



RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION ANNUELLE

La période d'inscription annuelle au Tableau de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et du paiement de la cotisation est arrivée. **Le renouvellement se déroulera du 24 février au 25 mars 2026 inclusivement.**

Les T.P. peuvent procéder en se rendant directement sur **ToPo** (anciennement leur **ESPACE PERSONNEL**).

Une nouveauté pour le renouvellement

Cette année, l'Ordre lance du même coup la nouvelle appellation **ToPo** qui viendra graduellement remplacer l'**ESPACE PERSONNEL**. Au-delà du changement de nom, cette initiative reflète notre volonté d'aligner nos services numériques à l'image et à la culture des T.P.

Vous pourrez donc effectuer votre renouvellement directement depuis **ToPo** où vous trouverez votre déclaration à remplir. À cet effet, la dernière étape de votre déclaration sera de soumettre votre facture avant de pouvoir procéder à son paiement.

L'équipe de l'Ordre y a apporté plusieurs améliorations pour rendre cette étape plus simple et plus moderne. Encore cette année, vous aurez la possibilité de revenir à votre déclaration autant de fois que nécessaire afin de la compléter à votre rythme. Toutefois, une fois la facture soumise, elle ne pourra plus être modifiée.

Pour répondre à une demande des T.P., une **carte de membre numérique** y est également intégrée, facilitant l'identification et l'accès aux avantages liés à votre titre de T.P.

ToPo c'est l'espace centralisé qui vous appartient. Il rassemble tout ce dont vous avez besoin pour gérer votre parcours professionnel en tant que T.P. De la mise à jour de vos coordonnées au suivi de vos obligations, **ToPo** simplifie vos démarches administratives pour que vous puissiez vous concentrer sur l'essentiel : votre pratique.

Votre dossier, vos services, votre rythme.

Une année sous le signe de l'avancement professionnel

Comme vous avez pu le constater, l'année 2025-2026 se termine par une avancée majeure pour notre profession. Les **activités partagées** avec les T.P. par d'autres Ordres marquent une étape importante dans l'évolution et la reconnaissance de nos compétences. Le domaine de la santé animale pourrait notamment se greffer aux domaines de pratique de l'Ordre, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles perspectives de **rayonnement** et de **collaboration intersectorielle**.

Ces réalisations permettent aux titulaires de permis de l'OTPOQ de jouer un rôle accru dans la vie économique québécoise, en apportant des solutions concrètes aux enjeux de disponibilité de main-d'œuvre et d'expertise.

Dans cette continuité, l'OTPG poursuit son développement en 2026-2027 avec des projets structurants pour l'avenir de la profession. Plus que jamais, **l'OTPG continue de déployer la profession et de faire rayonner l'expertise de ses T.P.**, en complémentarité avec les autres secteurs d'activité.

Le renouvellement de votre cotisation annuelle constitue un geste essentiel pour soutenir cette évolution et contribuer activement au développement et au rayonnement de votre profession.

INFORMATIONS PERTINENTES

Le renouvellement de votre inscription au Tableau de l'Ordre consiste à remplir votre déclaration annuelle au plus tard le **25 mars 2026**. Toujours à l'écoute des T.P, l'équipe de l'Ordre a travaillé pour rendre le renouvellement de votre permis de pratique plus simple.

[Accéder à ToPo](#)

L'équipe de l'Ordre a préparé un **procédurier** afin de faciliter le déroulement de chacune des étapes nécessaires à votre **renouvellement 2026-2027** de votre permis d'exercice:

[Accéder au procédurier](#)

Étant donné que nous sommes conscients que la réalité peut être différente d'un T.P. à l'autre, nous avons préparé deux documents pour répondre à vos questions. Il s'agit de la **Foire aux questions** qui vise à répondre à vos principales questions concernant le renouvellement 2026-2027 et du **Guide** d'application préparé pour vous guider concernant l'obligation de détenir **l'assurance de la responsabilité professionnelle** (ARP).

[FAQ - Renouvellement 2026-2027](#)

[Guide d'application - ARP](#)

Merci pour votre engagement envers le système professionnel!

Pour toute question additionnelle, nous vous invitons à communiquer avec nous à renouvellement@otpg.org ou par téléphone 514-845-3247 au poste 111.

Pendant la période de renouvellement, le personnel de l'Ordre reçoit un nombre d'appels et de messages courriel important. Veuillez noter que ce contexte pourrait expliquer un délai de réponse plus élevé que 48 heures. Nous tenons à vous remercier pour votre compréhension et votre précieuse collaboration.